
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 décembre 2015 à 9 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 07.

CA15 27 0445

Adopter l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions du public.

Aucune question n'est posée.

Le maire, monsieur Réal Ménard, annonce le point 20.01 :

20.01 Accorder des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 7 174 \$ provenant du budget de soutien aux élus(e)s, pour l'année 2015.

Un débat s'engage.

Sur proposition du maire, monsieur Réal Ménard, et avec l'accord de tous les élu(e)s, l'étude du point 20.01 est reportée après l'étude du point 20.02.

CA15 27 0446

Approuver les protocoles d'entente avec cinq organismes de l'arrondissement et accorder des contributions financières totalisant 16 300 \$ pour l'année 2016 dans le cadre du projet d'animation hivernale 2016.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente et accorder des contributions financières totalisant 16 300 \$ pour l'année 2016 à cinq organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1156156007

CA15 27 0447

Suspendre la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2015.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De suspendre la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2015. Il est 9 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02

CA15 27 0448

Reprendre la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2015.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De reprendre la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2015. Il est 9 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02

CA15 27 0449

Accorder des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 7 174 \$ provenant du budget de soutien aux élus(e)s, pour l'année 2015.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder onze contributions financières pour une somme totale de 7 174 \$ aux organismes suivants :

- | | |
|-------------|---|
| Organisme : | Le Cap Saint-Barnabé |
| Projet : | Contribution financière pour ajustements mineurs à la bâtisse |
| District : | Maire |
| Montant : | 1 500 \$ |
| Organisme : | Centre d'aide de la Conférence St-Justin |
| Projet : | Guignolée du Centre d'aide de la Conférence St-Justin de la Saint-Vincent-de-Paul |
| District : | Maire (250 \$) / Tétreaultville (250 \$) |
| Montant : | 500 \$ |
| Organisme : | Paroisse du Très-Saint-Rédempteur |
| Projet : | Dîner de Noël le 25 décembre 2015 |
| District : | Maire (250 \$) / Hochelaga (250 \$) |
| Montant : | 500 \$ |
| Organisme : | Service des Loisirs Ste-Claire |
| Projet : | Festivités culturelles (du 16 au 24 avril 2016) et Fête des lettres et des mots (27 avril 2016) |
| District : | Maire (300 \$) / Tétreaultville (300 \$) |
| Montant : | 600 \$ |
| Organisme : | CCSE Maisonneuve |
| Projet : | Aide financière à l'organisme |
| District : | Maire (200 \$) / Hochelaga (200 \$) / Maisonneuve–Longue-Pointe (200 \$) |
| Montant : | 600 \$ |
| Organisme : | L'Anonyme |
| Projet : | Aide financière à l'organisme |
| District : | Louis-Riel |
| Montant : | 250 \$ |
| Organisme : | L'Âge d'or St-Fabien |
| Projet : | Aide financière à l'organisme |
| District : | Louis-Riel |
| Montant : | 250 \$ |
| Organisme : | Club de Tir à l'arc Héraclès |
| Projet : | Aide financière à l'organisme |
| District : | Louis-Riel |
| Montant : | 274 \$ |
| Organisme : | Louis-Riel en Fête |
| Projet : | Aide financière à l'organisme |
| District : | Louis-Riel |
| Montant : | 500 \$ |
| Organisme : | Club de bocce Louis-Riel |
| Projet : | Aide financière à l'organisme |
| District : | Louis-Riel |
| Montant : | 700 \$ |

Organisme : La Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest
Projet : Aide financière à l'organisme
District : Louis-Riel
Montant : 1 500 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière du présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1155298015

CA15 27 0450

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 13) et les dispositions aux règlements s'y rattachant.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 13).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 13), de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 13).

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1, article 22), l'ordonnance jointe à la présente permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 13).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1154252001

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question des membres du conseil.

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 9 h 51.

Réal MÉNARD
Maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.